
Nombre de membres**Séance du mercredi 06 mars 2019****en exercice:** 12

L'an deux mille dix-neuf et le six mars l'assemblée régulièrement convoqué le 28 février 2019, s'est réuni sous la présidence de Régine AILHAUD-BLANC.

Présents : 7**Sont présents:** Régine AILHAUD-BLANC, Antoine ARENA, Bénédicte PAUL, Michel BARDET, Gérard NÉEL-DELAFOSSÉ, Jean-Marie MARTIN, Jean-Louis ROUSSELET**Votants:** 9**Représentés:** Christine HAMOT, Aude AMAUDRIC**Excuses:** Christophe PEREZ, Thierry JAUFFRED**Absents:** Patrick BERTIN**Secrétaire de séance:** Jean-Louis ROUSSELET

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la Séance et rappelle que cette séance de conseil municipal concerne une délibération à prendre en urgence pour le dépôt d'un dossier de demande de subvention.

Aude AMAUDRIC a donné procuration à Mme Le maire, Christine HAMOT a donné procuration à Bénédicte PAUL..

Monsieur Jean-Louis ROUSSELET est nommé secrétaire de Séance.

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION POSE PERIMETRE DE PROTECTION DES SOURCES - DE 2019_007

Cette délibération retire et remplace la délibération n° 2019-003 du 5 février 2019

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le contrat de Rivière « Bléone et affluents » 2015-2020 porté par le SMAB (syndicat mixte d'aménagement de la Bléone),

Vu la délibération 52-2015 du 7 juillet 2015 relative à la procédure de régularisation des sources communales,

Vu les arrêtés préfectoraux n°2017-108-002, 003, et 004 portant déclaration d'utilité publique pour les mises en conformité des captages de la Feuille d'Amène, Acco de Lombard et de la Clède,

Des clôtures doivent être installées autour des périmètres de protection immédiate des 3 captages communaux.

Le coût total des travaux est évalué à la somme HT de 97 981€

Il est proposé de demander les subventions nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

| | Montant HT en euros | Montant TTC en euros |
|--------------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| DEVIS TRAVAUX | 97 981.00 | 117 577.20 |
| Imprévus et divers pour 10% | 9 798.10 | |
| TOTAL TRAVAUX | 107 779.10 | |
| Arrondi à la somme de | 107 800.00 | |
| SUBVENTION AGENCE DE L'EAU 30% | 32 340.00 | |

| | | |
|----------------------------|------------------|------------------|
| SUBVENTION DEPARTEMENT 30% | 32 340.00 | |
| RESTE A CHARGE | 43 120.00 | 52 897.20 |

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le contrat de Rivière « Bléone et affluents » 2015-2020 porté par le SMAB (syndicat mixte d'aménagement de la Bléone),

Vu la délibération 52-2015 du 7 juillet 2015 relative à la procédure de régularisation des sources communales,

Vu les arrêtés préfectoraux n°2017-108-002, 003, et 004 portant déclaration d'utilité publique pour les mises en conformité des captages de la Feuille d'Amène, Acco de Lombard et de la Clède,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE la totalité de l'opération

SOLLICITE l'aide financière du Département des Alpes de Haute Provence et de l'Agence de l'Eau selon le plan de financement ci-dessus,

DEMANDE l'autorisation au Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Délibération transmise en préfecture le 06/03/2019 réf 004-210400479-20190306-DE_2019_007-DE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.

Au cours de ce conseil a été adoptée la délibération **DE_2019_007**.